

Fiche de mesures complémentaires Covid-19

MISSIONS PHARES ET BALISES DES PERSONNELS DIRM / DM

Gestes Barrières à respecter :

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Mesures de distanciation physique à mettre en œuvre :

- Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne).

Autres mesures :

- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.

Face au COVID-19, les agents des phares et balises des DIRM et DM sont soumis à 4 types de situation :

- Travail en atelier ;
- Travail sur site avec déplacement ;
- Réception de livraison ;
- Usage des lieux communs (vestiaires, réfectoires, etc.).

Les modes opératoires et règles d'usage doivent permettre la mise en œuvre des consignes de distanciation physique afin de limiter les risques de propagation du virus.

Il convient de rappeler que le risque lié à la transmission du Covid-19 est un risque parmi les autres et que la mise en œuvre des recommandations ci-dessous ne doit pas se faire au détriment de la prévention des autres risques et des autres mesures de sécurité, notamment celles liées à l'usage des machines et engins.

Activités	Mesures complémentaires
Organisation des ateliers	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager l'espace de travail pour pouvoir y appliquer les mesures de distanciation, par exemple par des marquages au sol ou des barrières physiques ; • Prévoir une régulation des flux dans les ateliers, par exemple en organisant les flux d'entrée et de sortie, en limitant le nombre de personnes présentes simultanément ; • Afficher les consignes de précautions à mettre en œuvre ; • Mettre à disposition des moyens de lavage ou désinfection des mains (point d'eau + savon, gels, ...) et d'évacuation des déchets (poubelles avec sacs, etc.) ; • Établir un plan de nettoyage / désinfection avec périodicité et suivi pour les surfaces de travail, équipements de travail, outils, poignées de portes et boutons, et plus généralement de tout objet, des surfaces susceptibles d'avoir été contaminés (en contact avec les mains par exemple) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Laisser les portes ouvertes pour éviter les contacts avec les poignées si c'est possible (prendre notamment en compte la régulation des flux, la sécurité incendie, les conditions atmosphériques pour le sablage/ peinture) Interdire l'accès à toute personne étrangère au service, sauf intervention essentielle ; • Prévoir une aération/ ventilation des locaux en excluant si possible l'emploi de dispositifs fonctionnant par recirculation d'air.
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux agents de faire un autodiagnostic de leur état de santé et les inviter à signaler sans délai tout symptôme lié à la manifestation du Covid-19 ; • Attribuer une zone personnelle à chaque agent permettant le respect des distances de sécurité ; • Dans la mesure du possible, attribuer individuellement les outils et matériels et éviter les prêts. Si ce n'est pas possible, prévoir une procédure de nettoyage / désinfection adaptée au matériel ; • Dès lors que le respect des mesures de précaution ne peut être garanti (distanciation physique impossible ou travail dans un milieu confiné – non aéré ni ventilé), il est nécessaire de limiter au maximum dans le temps ces périodes et de prévoir des mesures de protection spécifique comme le port d'un masque (de type « grand public » de catégorie 1 ou de qualité supérieure), le port de lunettes ou matériels de protection des yeux et de gants et une procédure de nettoyage/désinfection ; • Prévoir l'affichage des différentes consignes
Réception des livraisons	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une zone de réception des fournitures, si possible à l'extérieur ; • Organiser l'accueil du livreur et les contrôles de la livraison dans le respect des mesures de précaution ; • Éviter tout contact avec le chauffeur, ses documents et stylos, par exemple en éditant un bon de livraison en amont de la livraison par les moyens du service ; • Bien se laver les mains après la réception et l'ouverture des matériels livrés.
Gestion des lieux de vie communs (vestiaires, réfectoires, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un plan de nettoyage / désinfection avec périodicité et suivi ; • Réguler les flux dans ces lieux, par exemple en y prévoyant l'accès en différé ou en limitant le nombre de personnes s'y trouvant simultanément ; • Mettre à disposition des moyens de lavage ou désinfection des mains (point d'eau + savon, gels, etc.) et d'évacuation des déchets (poubelles avec sacs, etc.) ; • Prévoir un contenant à usage unique pour le transport des vêtements sales ; • De manière générale, on se référera à la fiche vestiaires, locaux sociaux et locaux fumeurs : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ? du ministère du travail.
Réalisation d'une mission sur site (en dehors de l'embarquement à bord d'un navire APB)	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter au strict minimum le nombre d'agents envoyés sur site (en prenant en compte le risque « travailleur isolé » le cas échéant) ; • Fournir des masques (le cas échéant) et moyens de lavage des mains en conséquence ; • S'assurer de la possibilité de respecter les mesures de distanciation sur site. Si ce n'est pas le cas et que la mission doit être impérativement effectuée, prévoir une procédure spécifique limitant au maximum les risques avec port de masque, de lunettes ou matériels de protection des yeux et de gants obligatoire et procédure de nettoyage/désinfection ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un moyen de déplacement permettant de se rendre sur site dans le respect des mesures de précaution par exemple en prévoyant un véhicule préalablement nettoyé / désinfecté par agent, ou en mettant un agent à l'avant, un à l'arrière, ou encore avec port du masque ; • Prévoir la désinfection des véhicules à l'issue de la mission.
Embarquement sur un navire de l'APB	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux consignes de sécurité et précautions de l'APB, en particulier pour ce qui est du personnel non marin embarqué.
Chantier en co-activité avec l'APB	<ul style="list-style-type: none"> • Les chantiers menés en co-activités font l'objet d'une concertation préalable et de mesures de prévention cohérentes. Un chef de chantier est désigné, le capitaine restant responsable de l'expédition maritime.
Management de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les consignes et s'assurer de leur bonne compréhension ; • Veiller à la préparation des interventions et à l'analyse des risques ; • Vérifier leur mise en pratique ; • Recueillir les difficultés liées à leur mise en œuvre et proposer des améliorations en fonction des retours d'expériences ; • Assurer la traçabilité des équipes constituées pour identifier les cas contacts le cas échéant.